

DELIBERATION
relative à la convention avec l'Université de Nouvelle-Calédonie et à la convention avec l'Université de Polynésie française

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu les projets de convention présentés en séance,*

- **Point de l'ordre du jour**

6 – Conventions

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Approbation de la convention avec l'Université de Nouvelle-Calédonie et de la convention avec l'Université de la Polynésie française.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
(dont 28 membres avec voix délibératives)
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 15
Procurations : 10
Abstention : 0
Pour : 25
Contre : 0

Pièces jointes : Projets de convention

La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires



Dominique Marchand
Dominique MARCHAND